

Caubon Saint Sauveur News

La lettre d'information des Caubonnais

Novembre 2015
n°9

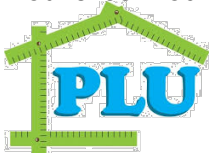


Edito **Quid de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?**

Les P.L.U ont été créés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000. Ils ont rapidement été remaniés par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 qui en a précisé les modalités de mise en œuvre. La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a précisé les attendus en matière d'urbanisme en précisant notamment les enjeux environnementaux.



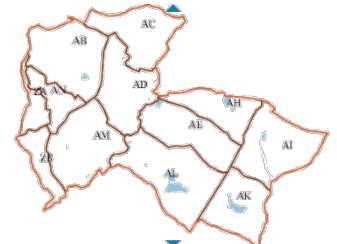
Le 24 mars 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) modifie à nouveau les PLU dans une perspective de transition écologique des territoires. La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, promulguée en octobre 2014, reconnaît l'agriculture, l'alimentation et la forêt comme des composantes essentielles à l'équilibre de la France, tant au niveau économique qu'aux niveaux social et environnemental. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron » apporte également de nouvelles modifications sur l'élaboration des PLU.



Par délibération des conseils municipaux respectivement en date du 15 juillet, 25 juillet, 3 septembre et 28 août 2013, les communes de Castelnau sur Gupie, Caubon Saint Sauveur, Lagupie et Saint Martin Petit ont prescrit l'élaboration d'un PLU conformément aux dispositions réglementaires.

Les P.L.U. des communes devront prévoir un développement cohérent et harmonieux en tenant compte des impératifs du développement durable, et notamment la consommation de l'espace qui devra être modérée. Ils devront également être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Garonne Agglomération.

L'objectif des élus consiste à établir un état des lieux complet des communes afin d'appréhender les enjeux et faciliter la prise de décision des élus dans le but d'aboutir à un projet de territoire cohérent. Dans cette démarche, les communes sont assistées par la Direction Départementale des Territoires d'Agen et par le bureau d'études UrbaDoc basé à Toulouse.



Le PLU contient différentes pièces, un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'aménagement et de Programmation, un règlement graphique et écrit et des annexes. Aujourd'hui, les deux premières pièces des PLU ont été réalisés par les élus des 4 communes. Les prochaines étapes des PLU consisteront à travailler sur la délimitation du zonage de chaque commune. Suivront ensuite les orientations d'aménagement et de Programmation et le règlement écrit de chaque zone du PLU.

Parce que le devenir des communes est l'affaire de tous, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos attentes via le registre de concertation disponible en Mairie ou un courrier adressé au Maire.

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, les municipalités, soucieuses du respect de la démocratie locale, assureront une réunion publique.

Réunion publique,
le Vendredi 27 novembre, 20h
à la salle des fêtes de
Saint Martin Petit



Les citoyens intéressés par le projet sont donc invités à venir assister à cette réunion

Compte-rendu Des conseils municipaux

Du 4 septembre, du 9 octobre et du 21 octobre.

Actions ou décisions prises par le conseil municipal :

- ☞ Concernant les travaux de l'église :
 - Suite à une erreur matérielle sur l'option traitement des sols du lot N°1 de gros œuvre de l'entreprise CADENA, cette option est d'un montant de 7 210 €, pour un montant total de ce lot de 40 999 €H.T soit 49 198.80 € TTC.
 - Toujours sur ce lot n°1, le conseil municipal accepte l'avenant d'un montant de 1 802 euros hors taxes et de 2 162,40 euros TTC.
 - La commune percevra une subvention de l'Etat de 6 555 euros pour la restauration de l'autel, des chandeliers et de la statue de Sainte Catherine de l'église de Caubon.
 - Un avenant concernant le délai d'exécution et la retenue de garantie pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 5 bis et 6 a été réalisé pour tenir compte des options supplémentaires.
- ☞ La secrétaire de mairie ayant accédé au poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 31 Décembre 2013, le Conseil Municipal a supprimé l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe devenu vacant.
- ☞ Le Conseil Municipal a créé un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 12 heures hebdomadaire pour former un agent au secrétariat de mairie spécifique à Caubon avant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie.
- ☞ Le principe de dématérialisation des délibérations du Conseil Municipal pour la transmission au Contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a été accepté.
- ☞ 3 boîtiers d'illuminations seront posés dans le bourg de Caubon et 3 dans le bourg de Saint Sauveur en vue des illuminations de fin d'année.
- ☞ Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable a été approuvé et est à la disposition du public pour consultation à la mairie.
- ☞ Pour se mettre en conformité avec la loi, la commune déposera un Agenda d'Accessibilité qui programme sur trois ans la mise aux normes de la salle polyvalente, de la mairie, de l'église et du cimetière de Caubon et de l'église et du cimetière de Saint Sauveur.
- ☞ A compter du 1 Août 2015, le logement communal sera indexé, conformément au bail, et passera de 438 euros à la somme de 438,66 euros.
- ☞ Il a été rappelé que l'affichoir de la mairie ne peut recevoir que du courrier officiel et en aucun cas le courrier des particuliers.
- ☞ Un avis favorable a été émis sur l'adhésion des communes de Flaugeac, Auriolles, La Réole, Saint Exupéry, Communauté des communes du Sauveterois, Saint Géraud, Saint Perdoux, Thénac au Syndicat Mixte du Dropt Aval.
- ☞ La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la propriété appartenant à Monsieur et Madame SMITH Patrick.
- ☞ Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été approuvé et est à la disposition du public pour consultation à la mairie.
- ☞ Le conseil municipal donne son approbation à la modification statutaire et à l'extension du périmètre du Syndicat EAU 47 à compter du 1er janvier 2016.
- ☞ L'indemnisation de gardiennage de nos 2 églises a été fixée à 200€ et a été allouée à Madame Dal Bello Pierrette pour Saint Sauveur et à Madame Sounalet Roseline pour Caubon.
- ☞ Le bilan d'activités 2014 de Val de Garonne Agglomération a été approuvé.
- ☞ Concernant le P.L.U, Le Conseil Municipal approuve le PADD et va procéder au recensement des bâtiments « type grange ».
- ☞ A la demande du père Ananie KAZEMBE NGOY, la mairie va faire la demande pour que le compteur de l'église soit au nom de la commune.

Le saviez-vous ?

Caubon Saint Sauveur

Caubon-Saint-Sauveur (arrondissement de Marmande, canton de Seyches) est situé au nord-ouest du département, aux confins de l'Agenais et du Bazadais. La commune est entourée par

- Lévignac-de-Guyenne au nord,
- Monteton au nord-est;
- Saint- Avit à l'est ;
- Mauvezin au sud ;
- Castelnau-sur-Gupie à l'ouest ;
- Saint-Géraud au nord-ouest..



Le territoire de la commune n'offre pas un paysage uniforme, Coteaux et vallons sont recouverts de terres cultivées, de prés et de bois. Le principal cours d'eau est le Ruisseau de Caubon qui prend sa source près du lieu-dit « Grandes Vignes », au nord-est de la commune et se jette dans la Gupie au bas de Castelnau.

Ce ruisseau, d'une faible importance qui longe la départementale 708, serpente dans un vallon tout à fait caractéristique. Caubon Saint Sauveur d'une superficie de 1 134 ha, compte 242 habitants.

Le bourg est situé à flanc de coteau, 100m d'altitude, on y accède par une côte raide sur une distance de 200m environ, qui traverse le village et continue jusqu'au sommet du coteau. Il n'y a plus de commerce.

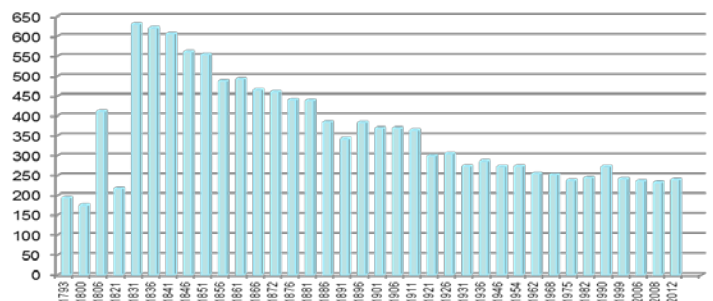
L'habitat est en règle générale assez dispersé.

Que signifie le nom de Caubon Saint Sauveur ?

D'après Lucien MASSIF, érudit chercheur Agenais, Caubon signifierait le domaine de Calvus « Le Chauve », quand à Saint Sauveur, il évoque Jésus-Christ, le « sauveur ».

Evolution de la population

Au 1^{er} janvier 2015, le nombre d'habitants officiel selon l'INSEE est de 242 personnes.



Eglise de Caubon Saint Sauveur



C'est le monument le plus ancien de la commune; elle aurait été construite au douzième siècle et appartient au style roman. Sa simplicité de construction et de décor est caractéristique des nombreux autres édifices religieux de la région. Le clocher mur percé de deux arcades, l'abside en demi-cercle (comme l'église de Sainte Croix) le plafond lambrissé et l'orientation dans un axe est-ouest, de telle sorte que l'autel est en direction de l'Orient, sont également typiques.

Le bas-côté est déjà moins courant pour ces modestes édifices (l'église de Saint Pierre sur Dropt en possède un, mais l'église est plus tardive : 15 siècle) celle d'Allemans du Dropt aussi et il existait deux bas-côtés à l'église de Saint Géraud avant les restaurations de 1955.

Informations concernant **L'ASSAD**

L'ASSAD de Lévignac de Guyenne (Association, Services, Soins et Aide à Domicile)

L'association s'est donnée pour mission d'accompagner et de soutenir toute personne en situation de besoin afin de lui permettre de continuer à vivre chez elle. Son rôle essentiel est d'apporter bien être et confort au domicile.

Sa mission s'adresse aux personnes fragilisées dans le cadre :

- d'une prise en charge au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- d'une prise en charge de l'action sociale de votre régime de retraite (MSA, CARSAT, RSI, Anciens Combattants, etc....).
- d'une prise en charge de l'aide sociale aux personnes handicapées (MDPH).
- d'une prise en charge de votre mutuelle après une hospitalisation.

Elle peut s'étendre auprès de tout public (actifs, personnes isolées ou non) par un financement personnel (heures ASSAD) à taux plein mais avec une déduction fiscale de 50% .

L'association intervient pour les activités ordinaires de la vie (courses, ménage, repas, travaux de jardinage et bricolage).

Elle assiste les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette, habillage, aide aux transferts, aide à la mobilité, accompagnement à la marche) avec une priorité de préserver l'autonomie de la personne et non de faire à la place de...

Dans votre commune des bénévoles, membres du conseil d'administration seront vos interlocuteurs privilégiés de proximité.



Coordonnées de l'ASSAD : 0553837285

Coordonnées des bénévoles :



- **Catherine BERNARD (Maire de Caubon) au 0607172765**
- **Béatrice BESSONNET (Présidente de l'ASSAD) au 0684682490**
- **Antoinette LHORLIE au 0786626901**

N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Ils vous proposeront un accompagnement individualisé adapté à vos besoins, dans vos dossiers de demandes d'aides aux différents organismes (Conseil Départemental, Caisses de retraite et Mutuelles).

Ils seront très attentifs en privilégiant ces échanges futurs, ils veilleront à la qualité des prestations que vous êtes en droit d'attendre en faisant confiance à la structure.

Des flyers de l'association sont également à votre disposition en Mairie.

Site **Web de la mairie**

Notre site officiel de la mairie est continuellement mis à jour. Allez le consulter !

<http://caubon-saint-sauveur.reseaudesmicrocommunes.fr/>

Bienvenue à :

Caubon Saint Sauveur

Anny LAMAGNERE et Bernard KUNDER
à « Tibeau » à Saint Sauveur



Naissance de :

Clarys LAFOSSE, le 7 octobre